

Il y a d'abord tous les francs-maçons. Et sous ce nom, il faut comprendre tous ceux qui sont affiliés à des Sociétés secrètes hostiles à l'Église.

Il y a ensuite tous les hérétiques où ceux qui, le sachant, soutiennent des opinions hérétiques.

Il y a encore tous ceux qui ont contribué à l'expulsion des religieux, en 1880, tous ceux qui volent des biens appartenant à l'Église, tous ceux qui frappent, blessent sciemment des prêtres ou des personnes consacrés à Dieu.

Il y a enfin un certain nombre d'individus dont les actes ou les doctrines ont été condamnés par le pape Pie IX, dans sa bulle *Apostolica sedis*.

En voilà assez pour indiquer les principaux droits de l'Église. Le cadre de cet ouvrage interdit les longueurs que comporteraient les détails sur cette nature.

(M. le ROCHARET).

Les enseignements de la crèche et de l'Eucharistie

(Suite et fin.)

BONTÉ UNIVERSELLE

JÉSUS. — Avec quelle bonté, quelle bienveillance n'ai-je point accueilli près de moi ces pauvres bergers grossiers, mal vêtus, sans éducation qui vinrent m'adorer !

Avec quelle bonté, quelle tendresse ne reçois-je point encore tous ceux qui viennent s'agenouiller à ma Table sainte, toute misérable que soit leur âme !

L'ÂME. — Moi, tout le premier, ô mon Jésus. Et ainsi vous voulez m'apprendre à accueillir tous ceux qui s'adressent à moi avec bonté : à traiter mes inférieurs avec bienveillance, à ne jamais me montrer impatient, hautain, de mauvaise humeur, quels que soient ceux auxquels j'ai affaire, me souvenant que vos ennemis eux-mêmes ont été forcés d'avouer que " Vous ne faisiez point acception des personnes."